

Séance de l'après-midi du 2 décembre 2008

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire
M. JEAN-GUY BEAUDOIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN
COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE
SUR LA RIVIÈRE ROMAINE
PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 2 décembre 2008 à 13 h 30
Salle communautaire d'Ekuanitshit
34, rue Manitu
Mingan

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2008 | |
| SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI | |
| MOT DU PRÉSIDENT | 1 |
| PRÉSENTATION DES MÉMOIRES | |
| CONSEIL DES INNUS DE EKUANITSHIT | 5 |
| M. Vincent Napish | |
| M. David Schulze | |
| CORPORATION NISHIPIMINAN | 17 |
| M. Vincent Napish | |
| M. Andras Mak | |
| Mme RITA MESTOKOSHO et M. DAVID BASILE | 22 |
| REPRISE DE LA SÉANCE | |
| PROJET D'INTERVENTION PETAKUTAU – | |
| REGROUPEMENT MAMIT INNUAT INC. | 27 |
| Mme Sylvie Basile | |
| Mme Jeannine Bellefleur | |
| SOCIÉTÉ DE GESTION EKUANITSHINNUAT INC. | 33 |
| M. Ghyslain Piétacho | |
| M. Yves Bernier | |
| MOT DE LA FIN | 40 |

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2008

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR M. PATRICK MICHEL:**

OK, au début, je voudrais saluer les gens, les personnes de l'extérieur qui sont ici. Je vais faire une prière d'ouverture.

10 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonsoir!

15 Bienvenue à cette première séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine par Hydro-Québec.

20 Je suis Michel Germain, je préside cette Commission d'examen conjoint qui a la responsabilité de réaliser le mandat d'enquête confié au BAPE par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, ainsi que le mandat confié par le ministre de l'Environnement du Canada de l'époque, monsieur John Baird, conformément à l'entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale.

25 Je suis secondé par messieurs Jean-Guy Beaudoin et Louis Dériger qui agissent à titre de commissaires.

30 J'aimerais rappeler que ce projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative par deux (2) paliers de gouvernement, soit les gouvernements du Québec et du Canada qui auront tous deux (2) à rendre une décision sur le projet selon leurs champs de compétence respectifs.

35 C'est dans ce contexte qu'a été constituée cette Commission d'examen conjoint qui effectuera l'examen public du projet de manière à satisfaire à la fois aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec et de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. La Commission d'examen conjoint réalise toutefois son mandat simultanément au mandat de la commission du BAPE qui est composée de monsieur Dériger et de moi-même.

40 Aux termes de leurs travaux, le BAPE et la Commission d'examen conjoint pourront produire un rapport conjoint.

Je vais souligner que bien entendu, la Commission est supportée par une équipe. Permettez-moi de vous présenter l'équipe qui accompagne la Commission aujourd'hui. Alors à

45 titre d'analystes, nous avons, à ma gauche, monsieur Jasmin Bergeron et madame Anne-Marie Gaudet; ils soutiennent les travaux de la Commission durant tout son mandat, comme d'autres analystes qui sont madame Isabelle Bernier-Bourgault, madame Édith Bourque et madame Sarah Devin, ainsi que monsieur Jean Roberge qui ne sont pas ici sur place aujourd'hui.

50 À l'arrière de la salle, vous avez, bien entendu, la gestionnaire de la Commission qui est à l'accueil, madame Maryse Pineau, les conseillers en communication, madame Danielle Hawey et monsieur Nicholas Girard, ainsi que notre coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Monique Gélinas. Je vais souligner également aussi que notre agente de secrétariat qui est à Québec nous seconde également, madame Marie Anctil.

55 Bien entendu, nous avons également en support le personnel du Centre de services partagés du Québec, en l'occurrence aujourd'hui, messieurs Daniel Buisson responsable de la logistique, monsieur Michel Guimond responsable du son, et monsieur Jean Métivier responsable de la logistique pour la traduction simultanée en innu. Nos traducteurs sont messieurs Clément Rock et Zacharie Mollen.

60 Mentionnons enfin que tout ce qui est dit en audience est enregistré et que le service de retranscription est assuré par madame Denise Proulx qui est notre sténographe officielle, à ma gauche.

65 Mise en contexte, je vais expliquer brièvement, là, le déroulement de la séance d'aujourd'hui! Je rappelle que des séances ont eu lieu du 27 au 30 octobre derniers à Havre-Saint-Pierre, ce qui constituait la première partie de l'audience publique.

70 Aujourd'hui, nous avons également la participation du promoteur du projet, soit Hydro-Québec, en la personne de monsieur Benoit Gagnon ainsi que certaines personnes qui vont l'assister qui pourront apporter, au besoin, des éclaircissements sur certains aspects si des questions sont posées aujourd'hui concernant le projet.

75 La séance de cet après-midi, contrairement à la première partie de l'audience publique qui servait à acquérir de l'information complémentaire ou obtenir des explications sur le projet, la seconde partie de l'audience publique a principalement pour objectif de permettre à ceux qui le désirent de s'exprimer devant la Commission, d'émettre des commentaires sur le projet, de faire des suggestions ou de proposer des modifications.

80 Le déroulement de la séance est le suivant: je vais appeler dans l'ordre de leur inscription les participants qui ont demandé à présenter un mémoire ou une opinion devant la Commission. Nous demandons aux personnes qui désirent présenter un mémoire, si ce n'est déjà fait, de se présenter à l'arrière de la salle à l'accueil pour aviser de leur présence et de leur intention.

85 Normalement, nous demandons aux participants qui présentent un mémoire de limiter leur intervention à environ quinze (15) minutes, et ce quinze (15) minutes est suivi d'un échange entre la Commission et les présentateurs.

90 Alors ceux qui ont des mémoires plus substantiels, nous invitons les gens à ce moment-là à faire une synthèse de leur mémoire, nous décrire les principaux objets qu'ils veulent souligner aujourd'hui. Par la suite, ou si ce n'est déjà fait, la Commission va faire une lecture attentive et complète de chacun des mémoires présentés.

95 Il est possible également qu'il y ait des présentations qui sont uniquement verbales. Comme je l'ai mentionné, les présentations, tout ce qui est dit est pris en transcription, alors il est possible et loisible aux gens qui le désirent de pouvoir prendre connaissance de ce qui s'est dit lors des présentations verbales par l'entremise de la transcription.

100 Je note également qu'il avait été prévu une webdiffusion en direct sur Internet. Pour des raisons, là, hier on n'a pas pu tenir la séance, donc on a dû remettre certaines choses, on était compressé par le temps. Néanmoins, tout ce qui est dit est enregistré aujourd'hui et nous allons mettre en différé, dans les plus brefs délais, la séance qui va être disponible pour ceux qui veulent l'écouter audio en différé. Par contre, pour les autres séances, nous allons pouvoir procéder en direct et en différé.

105 Après chaque présentation, comme je l'ai mentionné, la Commission pourra échanger avec les participants afin de préciser certains aspects ou développer des éléments contenus dans le mémoire.

110 Au cours de la deuxième partie de l'audience, mis à part le promoteur du projet dont la présence est requise pour répondre à des questions éventuelles aujourd'hui, les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer; elles ont toutefois été invitées à assister à la séance et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

115 La séance de cet après-midi, comme je l'ai mentionné, est la première de neuf (9) séances qui sont prévues pour la seconde partie de l'audience. Nous avons aujourd'hui six (6) présentations qui sont prévues.

120 Je souligne que les séances vont se poursuivre à Havre-Saint-Pierre ce soir et également demain et ainsi que jeudi après-midi. Et la semaine prochaine, à compter de mardi le 9 décembre, la Commission va poursuivre ses travaux à Sept-Îles.

125 Comme d'usage, nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein dans la salle, d'éviter de faire des manifestations d'approbation ou de désapprobation de ce que vous entendez être dit, là, pendant les présentations des mémoires, alors je demande la collaboration de tout le monde pour ceci.

130 Je mentionne également, il est important, qu'il existe un droit de rectification qui est accessible à tous, également le promoteur et les personnes-ressources. Il est possible de faire des rectifications de faits si vous le jugez utile. Bien entendu, la rectification ne se fait pas au moment où vous entendez un élément que vous jugez incorrect, là, c'est-à-dire un élément factuel qui ne serait pas correct.

135 Il est important aussi que si vous désirez faire une rectification, c'est pas pour exprimer une opinion différente de ce que vous venez d'entendre. La rectification est pour corriger un fait, par exemple ça pourrait être une donnée, c'est pas disons dix mètres (10 m) mais c'est vingt mètres (20 m) par exemple, alors ça ça peut être une rectification. Il faut vraiment distinguer ça de l'opinion.

140 Ceux qui désirent émettre une rectification doivent, pour s'en prévaloir, doivent s'inscrire à l'arrière de la salle auprès de madame Danielle Hawey qui va tenir un registre, et les personnes inscrites au registre seront invitées à la fin de la séance d'aujourd'hui, s'il y a lieu, s'il y a des gens qui s'inscrivent, pour faire une rectification. Bien entendu, comme je l'ai mentionné, les rectifications doivent être brèves et factuelles.

145 Il sera possible également de faire des rectifications par écrit au cours de la semaine suivant cette deuxième partie de l'audience publique.

150 Je rappelle également que le mandat de la Commission a débuté le 27 octobre dernier et il est d'une durée prévue de quatre (4) mois. Ainsi, le rapport du BAPE et celui de la Commission d'examen conjoint seraient remis à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'au ministre de l'Environnement du Canada au plus tard le 27 février 2009.

155 Dans les prochaines semaines, en tout cas dans les prochains jours, les transcriptions des séances de la deuxième partie de l'audience publique ainsi que les mémoires présentés, incluant ceux qui ne sont pas présentés, ainsi que toute nouvelle information pertinente obtenue par la Commission, seront également rendus publics dans les centres de consultation ouverts dans la région, dont l'un est situé ici même au bureau du Conseil, dans les centres de documentation permanents du BAPE ainsi qu'à l'Agence canadienne d'évaluation
160 environnementale, ainsi que sur le site Web du BAPE et de l'Agence.

Alors sans plus tarder, je vais inviter les premiers participants que nous avons à venir s'asseoir ici à la table des intervenants.

165 _____

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CONSEIL DES INNUS DE EKUANITSHIT**

PAR LE PRÉSIDENT:

175

Je vais appeler les gens du Conseil des Innus de Ekuanitshit, c'est-à-dire monsieur David Schulze ainsi que monsieur Vincent Napish à s'avancer.

Bonjour messieurs, bienvenue et à vous la parole.

180

PAR M. VINCENT NAPISH:

Bonjour. Moi, je vais m'adresser, pour commencer, dans ma langue innue.

185

PAR M. VINCENT NAPISH (PAR TRADUCTEUR):

Pourquoi je suis ici, je suis chef de la communauté, je suis ici assis devant vous autres, parce que notre chef actuel est à l'extérieur de la communauté. Il est rendu à Montréal. Hier, il était prêt à assister aux audiences, hier soir, il était là, il avait tout modifié son agenda pour être ici présent hier, sauf quand on a su qu'on avait déplacé la rencontre à aujourd'hui, à cet après-midi, parce qu'il a quand même deux (2) gros dossiers à traiter à l'extérieur de la communauté.

190

Donc nous, en tant que vice-chef et mon équipe, nous allons continuer de travailler, donc je suis ici pour pouvoir vous soumettre notre mémoire.

195

PAR M. VINCENT NAPISH:

Le mémoire du Conseil des Innus de Ekuanitshit. C'est qu'au départ, je vais faire une introduction, la description disons du mémoire même, puis on va faire le dépôt du document.

200

Par après, on va inviter trois (3) aînés de la communauté à venir s'exprimer sur l'appartenance territoriale de leur vécu. Ça, c'est ce qu'on propose. Je sais pas si ça peut aller?

PAR LE PRÉSIDENT:

205

OK.

PAR M. VINCENT NAPISH:

210

Au départ, je dirais que la conception d'un projet de développement, d'un mégaprojet sur nos territoires, était pas concevable pour les Innus d'Ekuanitshit, dans le sens que nous devons discuter avec l'intervenant le plus important, c'était le gouvernement du Québec.

215 Mais pour justement discuter avec lui de la question de la reconnaissance territoriale de Nitassinan, mais disons plus précisément de la zone du projet, quand on parle de la question territoriale, de la reconnaissance du titre et de nos droits ancestraux. Parce que nous savons, tout le monde sait, je pense, ici, qu'Hydro-Québec n'a pas l'habileté de discuter de ces questions-là.

220 Ça fait que ça, ça nous a un peu déçus dans le processus. Le fait aussi que la démarche Hydro nous a nui beaucoup en allant s'approcher au niveau des autres communautés, ainsi que des municipalités. À un moment donné, même nos membres nous ont exprimé des commentaires, comme de quoi on manquait le bateau, ou bien pourquoi ce chef plus à l'est est plus visible que notre chef? Pourquoi cette communauté ou ces communautés sont plus visibles que la nôtre?

230 Ça fait que nous étions, je dirais, pris dans une pression dans laquelle il fallait qu'on réponde. Ça fait que nous avons approché nos membres, puis depuis le 22 novembre, dans une assemblée ici même à la salle, ils nous ont donné mandat de s'asseoir avec Hydro, d'aller voir avec Hydro c'est quoi qu'on pourrait avoir, si jamais on allait de l'avant du projet.

Ça fait qu'il y a eu beaucoup de travail qui a été fait.

235 On a vraiment utilisé leur montre. C'était vite des fois, on a embarqué dans le processus de négociations pour discuter avec Hydro-Québec, pour aller s'informer qu'est-ce qu'on pourrait avoir, il a fallu qu'on s'assoit, il a fallu qu'on négocie avec Hydro.

240 Puis il y avait deux (2) démarches. Il y avait la démarche de s'asseoir avec Hydro pour la question d'un ERA. Il y avait la démarche de s'asseoir avec le Québec pour les questions que je viens de mentionner tantôt. Celui du Québec a été complètement fermé, fermé à toutes discussions; même à l'intérieur de ça, on parlait de la question des redevances de territoire. Parce que nous, on dit, c'est le gouvernement à gouvernement.

245 Nous avons continué avec Hydro. Nous avons exprimé, la première chose qu'on a exprimée à Hydro, c'est que nous avons dit que notre communauté ne conçoit pas le projet sans une certaine reconnaissance du territoire, sans une certaine reconnaissance du titre et des droits ancestraux. C'est un message qu'on lui donnait, mais qu'on voulait aussi qu'il passe au gouvernement du Québec.

250 La rivière Romaine est, comme vous le savez, au cœur du territoire des Innus de Ekuanitshit. Nous sommes le plus impactés des autres communautés innues dans laquelle Hydro a approchées puis a signé une entente avec celles-ci.

255 Le gouvernement du Canada, Québec, reconnaissent depuis 80 que la revendication territoriale globale, j'aime mieux utiliser le mot négociation que revendication, globale des Innus

d'Ekuanitshit est sérieuse. Entre 96 et 2007, les Innus de Ekuanitshit ont essayé de négocier un traité par l'entremise de la corporation, l'Assemblée Mamu Pakatatau Mamit.

260 À cause des questions politiques touchant le fonctionnement de l'AMPM, ça veut dire l'Assemblée Mamu Pakatatau Mamit, le Canada et le Québec ont suspendu les négociations en 2007, dans laquelle aussi on avait déjà discuté du projet Romaine.

265 Les tribunaux ont indiqué aux gouvernements qu'ils doivent respecter les intérêts des nations autochtones qui font l'objet de revendication acceptée pour la négociation d'un traité. Les gouvernements doivent consulter les Premières Nations et accommoder les intérêts avant de prendre les décisions.

270 Le Québec n'a pas consulté les Innus sur le projet Romaine. Le ministère de l'Environnement a seulement tenu quelques réunions de consultation dans la communauté, n'a rien proposé comme mesures d'accommodement. Entre-temps, il a autorisé le promoteur à faire ses travaux d'investigation sans consulter les Innus d'Ekuanitshit.

275 Il est clair que pour le Québec, le projet était justifié et allait être autorisé. Je pense qu'à ce moment-ci, c'est important peut-être de faire valoir un article du 15 mars 2007 dans lequel monsieur le premier ministre Charest, devant un souper au Saguenay, avait exprimé, disait que les Autochtones n'ont pas donné leur accord, mais: Charest promet que le projet va aller de l'avant! Ça, je pense que c'est le meilleur exemple, un bon exemple sur ce que je viens de dire.

280 Les Innus d'Ekuanitshit ont demandé au Québec de négocier des mesures provisoires, vu les effets du projet sur le territoire visé par les négociations du traité. La demande, elle est pas inhabituelle. Par exemple, au Labrador, les Innus ont négocié une entente avec Terre-Neuve dans le cadre du projet minier de Voisey's Bay. Ils ont obtenu entre autres des redevances et un rôle dans l'évaluation environnementale du projet.

285 Le gouvernement du Québec a renvoyé les Innus d'Ekuanitshit au promoteur en ce qui concerne la gestion du territoire et des avantages économiques du projet, au lieu que lui directement discute avec nous autres.

290 Les seules mesures provisoires que le Québec était prêt à discuter auraient été suspendues jusqu'à la rectification d'un traité, mais le Québec ne s'engageait pas à reprendre les négociations.

295 C'est dans ce contexte qu'un accord de principe a été signé entre le promoteur et le Conseil des Innus d'Ekuanitshit le 20 octobre dernier. L'accord de principe sera soumis à l'approbation des électeurs, autrement dit des membres de notre communauté, lors d'un référendum à être tenu en janvier 2009 pour les raisons que nous connaissons, soit les élections provinciales.

300 Pour Hydro-Québec, comme j'ai expliqué tantôt, il ne porte pas sur les droits et les titres autochtones des Innus, parce que lui n'a pas l'habileté de discuter.

Pour les Innus d'Ekuanitshit, l'entente était le seul moyen utile pour protéger l'exercice de certains de leurs droits.

305 Par exemple, le Québec avait refusé de discuter même de la question simple de l'augmentation du trafic dans leur village, due au projet.

Il a fallu que les Innus abordent la question dans leurs négociations avec Hydro-Québec pour que le ministère du Transport intervienne.

310

Les Innus auraient dû discuter des impacts sur le poisson dans la rivière la Romaine avec le ministère de l'Environnement provincial, et le ministère des Pêches fédéral, mais c'était seulement par la négociation avec Hydro-Québec qu'ils ont pu avoir les fonds pour engager des experts et convaincre le promoteur des changements nécessaires.

315

Le Conseil ne défend donc pas le projet, mais sans l'entente qui lui permet de protéger les intérêts des Innus d'Ekuanitshit, parce que voyez-vous, nous, à l'intérieur de l'accord de principe, contrairement aux autres communautés, on n'a pas une clause de promouvoir le projet.

320

Le Conseil des Innus d'Ekuanitshit a signé un accord de principe avec Hydro-Québec pour le projet la Romaine, mais n'a pas donné sa permission, son autorisation pour le développement qui peut suivre l'ouverture de Nitassinan.

325 Le Québec souhaite un développement minier et forestier, notamment dans le cadre de son Plan Nord, mais les Innus d'Ekuanitshit n'ont pas consenti à ces projets sur leur Nitassinan. Puis ça, ça reste à discuter, puis je pense que le gouvernement du Québec, depuis des années puis des années, il a outrepassé bien souvent la nation autochtone.

330 Je pense que les nations autochtones aujourd'hui sont en droit, sont équipées, ont des ressources pour se faire entendre dans diverses tribunes pour faire part de leurs droits, de leurs titres, puis contrairement à nos frères du côté nord, les droits ancestraux, les titres sont vivants.

335 Ça fait que moi, c'est ce qui termine mon introduction, ma description du dépôt du document.

J'inviterais peut-être aux trois (3) aînés, sinon David, si tu as quelque chose à rajouter? Parfait.

340 Ça fait que je vais demander aux trois (3) aînés de s'avancer, puis qu'ils nous livrent un peu leur témoignage.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors s'ils peuvent également se présenter lorsqu'ils vont avancer. Je vous remercie.

345

Avant de vous donner la parole, nous allons faire des vérifications au sujet de l'audio ici. C'est réglé, parfait!

PAR M. VINCENT NAPISH:

350

Alors on laisserait la parole à monsieur Raphaël Mollen.

PAR M. RAPHAËL MOLLEN (PAR TRADUCTEUR):

355

Autrefois, nous prenions la rivière Saint-Jean pour aller sur le territoire, et on allait jusqu'à la tête de la rivière Romaine. On utilisait la rivière Romaine, quand on arrivait sur le territoire, c'est un beau territoire qu'avait cette rivière-là. Donc il y avait beaucoup d'Autochtones qui utilisaient la rivière Romaine.

360

Aujourd'hui, si on fait le développement hydroélectrique, nous allons inonder le territoire qui était un beau territoire qu'on a eu. C'est là où je suis né aussi, donc c'est sûr que c'est ça qu'on va perdre, ces droits-là, il va être inondé, notre territoire. Ce sera plus pareil, parce que c'était notre identité à nous autres.

365

C'est là qu'on chassait, qu'on faisait nos activités traditionnelles. Nos ancêtres, nos parents, il y a aussi une sépulture d'une aînée qui est là-bas, qu'on appelle toujours notre grand-mère à nous autres, qui est sur le territoire. À chaque fois qu'on est là, on demande de faire des prières pour elle, quand on passe par là.

370

Donc c'est ce que j'avais à dire.

PAR M. PATRICK MICHEL (PAR TRADUCTEUR):

375

Moi aussi, je peux parler un peu de la rivière Romaine, ce que je me rappelle.

J'ai utilisé ce territoire-là au niveau de mes activités traditionnelles, et j'ai vécu, on dit qu'on va perdre, c'était notre chemin de pénétration sur le territoire.

380

Je m'en rappelle quand j'ai utilisé le territoire aussi, j'ai déjà passé huit (8) mois sur ce territoire-là, au lac Tiwaskuhikan, donc j'ai passé huit (8) mois jusqu'au lac Arnaud. J'ai été là présent sur ce territoire-là.

Aussi, on parle aussi, il y avait même des rivières du versant du côté du Labrador aussi, donc on allait jusqu'à la limite des rivières au lac Arnaud, donc des fois, on laissait les femmes

385 pendant plusieurs semaines, parce qu'on utilisait le territoire pour notre survie, pour pouvoir manger, pour faire au moins aussi la vente de nos fourrures, puis payer nos dettes.

Donc c'est surtout la vente des fourrures qui nous permettait de pouvoir passer à travers de ce qu'on avait acheté, quand on partait de Mingan pour acheter nos choses.

390

On restait huit (8) mois sur le territoire. Là, on revenait sur le bord du fleuve. On partait du lac Arnaud, on prenait neuf (9) jours pour revenir sur le bord du fleuve, du littoral, pour arriver à Mingan, ça nous prenait neuf (9) jours.

395

C'est tout ce qu'on a utilisé, toute l'utilisation des ressources du territoire, donc ce qu'on avait pris qui était sur le territoire, c'est ce qui nous permettait de survivre. Il y avait un poste de traite qui s'appelait ici, il y avait un non-Autochtone qui était là qui nous permettait de vivre sur le territoire aussi, qui venait nous voir même sur le territoire des fois quand on avait des problèmes. Il amenait de la nourriture à ces gens-là.

400

Il savait que juste à vendre des fourrures, c'était payant pour lui. Donc ça nous prenait neuf (9) jours du lac Arnaud à Mingan à descendre. Même si on regarderait dans le passé encore plus en arrière, quand un Autochtone partait sur le territoire, je me rappelle quand j'étais jeune, puis on restait là-bas sur le territoire, des fois on restait jusqu'à dix (10) mois. Puis au printemps, on revenait par le canot, des fois on revenait, on utilisait la rivière Saint-Jean, on passait par la rivière Saint-Jean aussi.

405

Mais on utilisait ce territoire-là, la rivière Romaine, c'est là qu'on prenait, c'était un peu, on utilisait les ressources pour faire des raquettes, de la nourriture pour faire de la pêche, on n'utilisait pas le territoire de n'importe quelle façon. Ou on pouvait faire des toboggans, ils pouvaient faire tout ce qu'ils voulaient pour passer à travers, c'est de même qu'on vivait sur le territoire.

410

Pour le moment, je vais arrêter ici. Je pourrais vous en parler très longtemps, mais c'était juste pour vous dire ça présentement.

415

PAR M. LOUIS LALO (PAR TRADUCTEUR):

Je m'appelle Louis Lalo. Je vous souhaite la bienvenue que vous soyez à Mingan, que vous êtes venus nous écouter.

420

Ça fait longtemps que j'entends parler du projet hydroélectrique. Première chose que je voudrais dire, on vient d'ouvrir les portes de notre maison. Celui qui est à ma droite qui est là, il est né sur le territoire, au niveau de l'embouchure de la rivière Romaine, il est né là.

425

Puis à l'intérieur du territoire, il y a la sépulture qu'on vous parlait tantôt.

430 Donc je vais vous parler un peu, quand je suis arrivé à Mingan, je viens de La Romaine, je me suis marié à Mingan. Même quand j'étais à La Romaine, j'étais quand même beaucoup sur le territoire. J'avais seize (16) ans. Il m'avait emmené sur le territoire, j'avais seize (16) ans, pour me montrer toutes les activités, comment faire les activités traditionnelles.

435 J'ai été au pensionnat à neuf (9) ans, jusqu'à seize (16) ans, j'ai été au pensionnat jusqu'à seize (16) ans et après ça, j'ai appris, après ça, j'ai utilisé les activités traditionnelles. Aujourd'hui, j'utilise encore les mêmes activités que je faisais avant.

440 Quand je suis arrivé à Mingan, j'ai été avec mon beau-père qui s'appelait avant feu Abraham Mestokosho, c'est lui qui m'a montré le territoire. C'est lui qui m'a montré le territoire, sur le territoire ici, c'est avec lui que j'allais sur le territoire. Puis j'avais beaucoup d'amis aussi. Aujourd'hui, il y en a une couple qui sont décédés, qui sont plus ici.

445 Je sais comment que c'est sur le territoire, j'ai vécu sur le territoire. C'est surtout là qu'on prenait, c'est là qu'on vivait, c'est là qu'on prenait notre survie. Aujourd'hui, on parle du projet qui vient ici, on nous avait donné le pouvoir peut-être de défendre les intérêts au niveau de l'environnement, puis vous arrivez de vers l'ouest pour s'en venir ici.

450 Vous voyez les Autochtones où ce qu'ils sont, où ce qu'il y a des rivières à saumon qui sont là pour défendre leur territoire, parce que peut-être qu'il y a d'autres personnes qui ont donné cette partie-là de la rivière, pour faire attention à ces rivières-là pour notre survie.

455 Donc vous voyez aujourd'hui encore, il a pas détruit, il a pas détruit son territoire. Vous voyez aussi que c'est des territoires vierges encore, donc on n'a pas détruit notre territoire. Sauf qu'il y a d'autres personnes de l'extérieur qui viennent détruire notre territoire, pour pouvoir, parce qu'ils viennent ici faire du développement, pour faire de l'argent avec nous autres.

Aujourd'hui, on est ici, puis on vient nous voir pour discuter avec nous autres, mais je pourrais vous dire bien des choses.

460 Donc je veux m'arrêter là-dessus, donc je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

Messieurs, je vous remercie.

465 **PAR M. VINCENT NAPISH:**

Je voudrais remercier nos aînés qui ont occupé le territoire.

470 Ils auraient voulu s'étendre pour vous faire part justement de leur sentiment d'appartenance qu'ils ont sur ce territoire, mais par faute de temps peut-être, peut-être qu'on

aurait eu le temps peut-être hier soir, mais vous les avez entendus, ils sont là, ils sont vivants, ils sont devant nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

475

Nous en sommes reconnaissants effectivement d'avoir pu entendre leur témoignage sur l'utilisation du territoire qu'ils ont faite, et les références également qu'ils ont faites à leurs parents par exemple qui les ont amenés sur le territoire pour leur faire connaître.

480

PAR M. VINCENT NAPISH:

Merci. Je sais pas, je vais peut-être inviter monsieur Schulze à venir me rejoindre!

PAR LE PRÉSIDENT:

485

C'est ça, pour le mémoire ici, le mémoire du Conseil, bien entendu nous venons de l'avoir, il est volumineux, c'est sûr et acquis, vous pouvez prendre ça pour acquis que nous allons le lire avec grand intérêt.

490

Pour l'instant, je vais laisser la parole à monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

495

Peut-être une question. Dans le projet qu'Hydro-Québec nous présente, il va y avoir un chemin qui est proposé, une route de cent cinquante kilomètres (150 km) qui va en fait développer, qui va permettre un développement peut-être du territoire.

500

J'aimerais vous entendre un peu sur cette route. Par exemple, est-ce que vous êtes en accord, en désaccord, est-ce que vous avez des craintes ou si, pour vous, c'est un avantage pour votre communauté d'avoir un accès routier qui va longer les installations d'Hydro-Québec?

PAR M. VINCENT NAPISH:

505

Pour ma part, moi, je dirais que c'est un avantage pour Hydro, un désavantage pour les Innus.

510

Mais tout dépendamment de la direction qu'on va prendre concernant ce projet-là, c'est certain qu'il y a des Innus ici, probablement comme dans toute route qui est construite dans les autres communautés, ils l'utilisent justement pour pratiquer les activités traditionnelles.

C'est sûr que c'est une ouverture. Mais c'est aussi un gros, comment je dirais ça, un gros déchirement pour le territoire lui-même, mais aussi, comment on dit ça, quand on négocie, il y a

un terme à ça, ça aura été peut-être un des plus gros enjeux ou bien du processus de négociation qu'on tient avec Hydro, par rapport, si jamais on accepte le projet.

515

Puis en passant, je suis sûr que vous m'avez entendu, puis on s'est pas exprimé, on n'a pas fait état de notre position quant au projet la Romaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

520

Sur les impacts du projet.

PAR M. VINCENT NAPISH:

525

Ceci à cause justement que nous avons dû reporter le processus qu'on avait entamé depuis la signature de l'accord de principe, à cause justement des élections provinciales. Ça nous ramène à janvier ou peut-être en février, parce que nous, nous maintenons, le processus n'est pas terminé.

530

Nous avons l'intention d'informer nos membres, pas une (1) journée ni deux (2) journées, mais on a l'intention de prendre une semaine, afin de bien informer nos membres, pour qu'ils puissent, quand ce sera le temps de prendre un crayon, quand ce sera le temps de dire oui ou non, qu'ils puissent avoir toutes les informations nécessaires.

535

Ça fait que c'est pour ça que nous, on a trouvé juste, après il y aura un référendum, après ça, si les gens s'expriment. Mais pour le moment, je pense que nous en restons là.

540

Mais il y a toujours, nous avons fait une trentaine d'assemblées avec la communauté. Dernièrement, nous avons fait deux-trois (2-3) grosses assemblées générales, juste chez nous, qu'on puisse rendre compte à nos membres de la démarche, du mandat qu'eux nous ont donné.

Ça fait que je pense qu'on a été, comment je dirais ça, transparent devant nos membres, parce qu'il fallait qu'on ramène l'information qu'on est allé chercher.

545

Puis concernant la route, on parle de la route pendant la construction, pendant l'exploitation. Mais après, qu'est-ce qu'il en est, qu'est-ce qu'il en est de la route après, après treize (13) ans, après quatorze (14) ans, qu'est-ce qu'il va en être?

550

Parce que nous, nous avons des territoires, nous avons des territoires de trappe. Ça, ça ouvre une ouverture justement à des gens non-autochtones et autochtones qui vont aller sur notre territoire. L'instinct innu, quand il voit un barrage de castors, et quand il voit un terrain approprié pour une perdrix, pour un lièvre, l'instinct innu fait que c'est la chasse.

555 Ça fait que c'est une de nos préoccupations. Mais la plus grosse préoccupation, c'est la ressource, la ressource animale. Il y a comme le caribou, quand il se sent dérangé, il part, il s'en va, ou d'autres animaux aussi.

560 Nous, on est là, on est informés, mais eux sont pas informés. Ça fait que quand ça, ça va arriver, ça va arriver probablement, on parle graduellement, mais quand on regarde c'est quoi qui va se passer, dans le fond, quand on parle du dynamitage, quand on parle de l'odeur, quand on parle du bruit, c'est tout ça qui va affecter la ressource animale puis faunique, aquatique aussi.

565 Peut-être plus au niveau de l'ennoiement à partir du réservoir. Mais c'est certain qu'on a un autre mémoire qui s'en vient, qui va peut-être rejoindre, qui va peut-être répondre justement à votre question.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

570 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

575 J'aurais une question également qui concerne, bon, les aînés ont fait référence à la rivière Saint-Jean qui est une voie de pénétration vers le bassin de la rivière Romaine.

Par rapport à la route projetée, j'ai compris votre crainte, j'essaie d'imaginer les cartes, donc la voie de pénétration par la rivière Romaine est ainsi, donc la route viendrait comme rejoindre, il y aurait un point de convergence quelque part donc.

580 Votre crainte, c'est que des territoires que vous avez accédés traditionnellement par la rivière Saint-Jean deviennent accessibles via la route, c'est ce que je comprends dans votre intervention concernant vos préoccupations?

PAR M. VINCENT NAPISH:

585 Peut-être pas le comprendre comme avantage, il faut pas le prendre, j'ai pas dit ça, moi, que c'est un avantage.

590 C'est ce que les aînés ont exprimé, c'est leur route dans le temps pour aller rejoindre la Romaine.

595 Ce qui va se passer, c'est que si la route est là, c'est certain que nous, notre plus grande préoccupation, c'est le contrôle, c'est le contrôle du territoire. Puis le fait que cette route va permettre à d'autres personnes que nous pour circuler, le fait que ça va être facile pour les gens d'amener leur trois roues, leur quatre roues, leur ski-doo, leur canot, ça, sans qu'on puisse avoir

un moyen contrôle, c'est pas dans le sens que vous avez compris, monsieur le Président, comme un avantage.

PAR LE PRÉSIDENT:

600

Je l'exprimais pas comme avantage mais comme préoccupation en disant, maintenant, il faut avoir une autre voie de pénétration très rapide par rapport à la voie traditionnelle qui ferait qu'il y aurait une double occupation, une triple occupation du territoire par rapport à ceux qui sont déjà sur place, là.

605

PAR M. VINCENT NAPISH:

OK.

610

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est ce que je comprenais.

615

L'autre point, j'ai survolé très rapidement votre mémoire, bien entendu je l'ai vraiment lu en diagonale en quelques instants, je note que vous semblez être particulièrement insatisfaits au sujet des deux (2) directives qu'on appelle les directives de l'étude d'impact, tant au provincial qu'au fédéral.

620

Est-ce que je pourrais vous entendre un peu plus sur ce point-là, étant donné que la directive dresse les impacts environnementaux?

PAR M. VINCENT NAPISH:

Je laisserais peut-être maître Schulze vous répondre.

625

PAR M. DAVID SCHULZE:

630

Je pense que ce qu'on a essayé de dire dans le mémoire, c'est que l'étude d'impact, plutôt les directives pour l'étude d'impact indiquent l'ampleur des impacts, l'ampleur des effets du projet sur le territoire.

635

Ce qui est difficile à concevoir, c'est comment deux (2) gouvernements peuvent faire des listes aussi détaillées des effets des impacts, puis ensuite s'asseoir les bras croisés puis laisser la communauté se démêler avec le promoteur.

C'est bien beau dire c'est ça les éléments d'une étude d'impact, mais ça veut dire que le ministre de l'Environnement du Québec, le ministre de Pêches et Océans est parfaitement au

640 courant des effets, alors où était-il pour consulter sur ce que ça prendrait comme mesures d'accommodement? Et la réponse est nulle part!

PAR LE PRÉSIDENT:

645 C'est ça que j'ai compris, OK, je saisi bien votre point de vue concernant les deux (2) directives, OK. C'est l'absence de suivi et de rencontre en lien avec les impacts, que vous vous plaignez de ça de la part du MDDEP, du ministère du Développement durable et de Pêches et Océans qui étaient les autorités responsables notamment, OK, j'ai très bien compris.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

650 Une petite question de précision!

655 Si j'ai bien compris, vous avez fait une entente de principe avec Hydro-Québec, laquelle entente devra être soumise à vos membres en janvier. Mais contrairement aux autres communautés, vous n'avez pas encore donné une acceptation sans fin à ce projet, c'est ça?

PAR M. VINCENT NAPISH:

Non, en effet, on n'a pas donné une permission d'autorisation.

660 Nous, on s'est dit que le plus important, ce sera pas au Conseil des Innus d'Ekuanitshit à prendre la décision, ce sera une décision collective. Ce qui veut dire que c'est les Innus eux-mêmes Ekuanitshit qui vont prendre la décision par voie de référendum.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

665 Puis ça, c'est, en principe, en début janvier?

PAR M. VINCENT NAPISH:

670 Probablement mi-janvier.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

675 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

680 Alors je vous remercie pour ces précisions.

CORPORATION NISHIPIMINAN

PAR LE PRÉSIDENT:

685 Monsieur Napish, ce qu'on m'informait, c'est que la prochaine intervention était par la Corporation Nishipiminan et encore par vous, donc je vous donne encore la parole.

PAR M. VINCENT NAPISH:

690 Parfait. J'inviterais peut-être monsieur Andras Mak à venir me rejoindre.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 2^e paragraphe, huitième ligne, "... lors d'une visite...")

695 Au Saguenay, que ce projet allait se faire. Tantôt, je vous ai montré un article.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, 9^e ligne, "le ministre Claude Bachand...")

700 **FIN DE LA LECTURE (Page 5 fin)**

PAR LE PRÉSIDENT:

705 Merci monsieur Napish.

Pour reprendre un des points de votre mémoire, ce que j'ai souligné, bon, je pense que je comprends bien vos préoccupations face au projet ainsi qu'en fonction de vos préférences, mais ce que je note, disons, vous avez mis quand même l'emphase si le projet devait se réaliser sur des éléments liés au suivi du dossier.

710 Si j'ai bien compris dans le mémoire aussi, le sens de votre intervention, je notais trois (3) points liés au suivi. C'était, bon, que vous désirez, votre communauté, être partie prenante bien entendu au suivi.

715 Vous avez été très clair là-dessus, en disant, on veut prendre aussi de l'expertise, mais également on veut pouvoir avoir une influence sur les résultats du suivi, c'est-à-dire en fonction de ce qu'il y aurait comme résultat, vous voulez avoir une influence sur les éventuels correctifs ou ajustements qui seraient requis. J'ai bien compris ça.

720 Est-ce que j'ai bien compris aussi, quand vous dites aussi que les Innus de votre communauté puissent faire l'objet aussi du suivi, c'est-à-dire quel est l'impact du projet, l'impact réel du projet à ce moment-là, et sur votre communauté, sur les membres de votre communauté.

725 Est-ce que j'ai bien compris que lorsque vous parlez du suivi, est-ce que ça englobait ça également?

PAR M. ANDRAS MAK:

730 Effectivement. Il y a des mesures qui concernent les mesures de suivi concernant le développement économique, des mesures de développement économique, et ce qui concerne l'occupation du territoire.

735 Ce qu'on dit, et ça fait partie, comme je le mentionnais, des discussions qui sont toujours en cours avec le promoteur dans le cadre de l'ERA, notre souhait est d'avoir une implication plus grande dans les autres types de suivi, pas se limiter.

740 Il y a deux (2) éléments dont on a oublié de parler aussi, c'est qu'on a deux (2) comités techniques qui sont prévus, en fait il y a trois (3) comités: un comité technique environnemental dont le rôle finalement est un rôle plus d'information auprès de la communauté sur ce qui se passe. Et éventuellement dans nos discussions avec le promoteur, on va arriver à aller plus loin.

Il y a aussi deux (2) autres comités, un pour le saumon et un autre pour le suivi du caribou forestier.

745 Mais je m'étendrai pas plus là-dessus considérant notre engagement à la confidentialité à ce stade.

PAR LE PRÉSIDENT:

750 Excusez-moi, le premier comité, c'était quoi?

PAR M. ANDRAS MAK:

755 C'est un comité technique environnemental.

PAR LE PRÉSIDENT:

Plus général?

760 **PAR M. ANDRAS MAK:**

Oui, à moins que je me trompe.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

765

J'aimerais revenir sur l'ouverture du territoire, ce qui semble être une préoccupation qui revient souvent dans les discussions de monsieur Napish.

770

Est-ce qu'il y a quelque chose qui évolue en ce sens-là? Moi, c'est ce qui m'intéresse davantage – bien, pas davantage, mais particulièrement – c'est sur le lien entre l'ouverture du territoire et l'arrivée sur le territoire de beaucoup de monde en même temps que vos activités traditionnelles.

775

Et ça, comment ça se joue dans vos préoccupations, comment vous le travaillez dans vos négociations?

PAR M. VINCENT NAPISH:

780

Par rapport à nos assemblées générales entre Innus, ou bien même dans les assemblées publiques avec Hydro-Québec, les Innus d'Ekuanitshit, ceux et celles qui étaient présents ont toujours exprimé leur grande préoccupation à l'ouverture de ce territoire.

785

Ils ont exprimé aussi comment est-ce qu'on va contrôler, parce qu'il faut dire, il faut jamais oublier, il faut pas dire que la communauté d'Ekuanitshit ne chasse plus. Nous chassons, nous sommes présents.

790

Même qu'actuellement, nous avons un groupe qui est dans le bois, il est là depuis le mois de septembre, fin août, il va revenir pour les Fêtes.

795

Ça fait que nous sommes présents dans nos territoires de chasse, puis en fait, les Innus, c'est certain qu'eux autres, la plus grosse image qu'ils voient quand on parle d'occupation du territoire, c'est qu'ils sont sur le chemin, à côté il y a un camp de villégiature, il y a une pourvoirie à côté, il y a des canots, des équipements qui sont pas les leurs dans lesquels apparemment qu'il y aurait des rampes de mise à l'eau qui fait que c'est augmenter la facilité pour quelqu'un de venir pêcher à cent kilomètres (100 km) au nord, puis de revenir chez lui le soir même.

800

Ça, nous en avons grandement discuté, grandement discuté au sein de notre communauté. Puis c'est certain que c'est l'évidence même que si le territoire est ouvert, c'est ouvrir au développement autre que ce que nous, nous avons utilisé comme avant. Ça va être plus des choses modernes qui vont s'en venir, ça va être d'autres personnes qui vont s'en venir.

805

Déjà actuellement, il y a des gens de Montréal, de l'extérieur qui viennent chasser. Ça fait qu'imaginez quand la route va ouvrir, c'est d'autre monde qui vont venir.

Ça fait que nous, tantôt je vous disais que la plus grosse préoccupation, c'est le contrôle de notre territoire.

810 C'est certain qu'au niveau Hydro-Québec, lui, la route, c'est public, tout le monde peut y aller. Il va avoir deux (2) sentiers, on pourra pas empêcher les Innus de l'est d'y aller, on pourra pas empêcher les non-Innus d'y aller.

Mais nous, là-dedans, c'est là peut-être qu'on pourra plus, on aurait peut-être pu intervenir avec le gouvernement du Québec sur ces questions-là, mais celui-ci a fermé la porte.

815 On a un comité de gestion faunique dans lequel on discute justement, on espère, via ce comité, de rendre vivant notre contrôle sur le territoire dans lequel il y a l'environnement, la faune qui est là, énergie, ressource, puis dans lequel il va y avoir aussi des membres de l'Association de chasse et pêche de Havre-Saint-Pierre, afin qu'on puisse trouver un moyen, parce qu'eux autres aussi, je pense, ils ont cette préoccupation-là de contrôle justement sur la ressource même.

820 **PAR M. ANDRAS MAK:**

825 Peut-être ajouter quelque chose, tu me corrigeras, Vincent, si je me trompe, mais le fait est que le comité dont monsieur Napish vous parle est un comité qui va demeurer actif pendant toute la période de construction. On a quand même presque quinze (15) ans de travail de surveillance qui va se faire, qui va chercher finalement à préserver un peu la productivité des territoires, d'abord et avant tout au bénéfice des gens de l'endroit.

830 Mais le problème principal qui se pose, c'est le après. Et c'est là qu'on fait le lien avec la première présentation relative aux questions du processus de traité, les négociations territoriales qui impliquent un chapitre sur la gestion faunique et les rapports qu'on entretient avec Québec dans la gestion de ces ressources-là, qui demeurent pour l'instant au point mort.

835 Ce qui fait que dans le contexte actuel, si le projet amène la possibilité de s'impliquer dans cette gestion-là pour une période de temps, la question du après, elle demeure complète.

PAR LE PRÉSIDENT:

840 Merci pour la précision.

PAR M. ANDRAS MAK:

845 Alors que pour l'instant, personne peut s'y rendre – bien, personne peut s'y rendre! – disons que c'est beaucoup plus compliqué de s'y rendre, et puis la pression est beaucoup moins forte.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Dériger.

850 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

Une question pour revenir sur l'accessibilité au territoire.

855 La question des motoneiges, on sait que dans l'étude d'impact, le projet va changer le régime des glaces, autant au niveau de la rivière qu'au niveau des réservoirs.

Est-ce que vous avez des préoccupations à ce niveau-là par rapport à l'accès des motoneiges? Est-ce que c'est des éléments qui préoccupent la communauté?

860 **PAR M. VINCENT NAPISH:**

865 Nous, les informations qu'on a eues avec les assemblées publiques, apparemment que même à ça, l'impact des eaux glacées, ce qui va amener, ça va peut-être changer ce qui se passe aujourd'hui. Nous, on sait qu'aller sur la Romaine à partir de chez nous, on se rend jusqu'à la Romaine à l'embouchure, puis on utilise la Romaine justement pour aller plus loin.

Mais ça, ça va peut-être changer. La glace va être peut-être plus mince.

870 Mais il y a quelque chose qui est intervenu entre d'autres groupes dans lequel le passage finalement que nous utilisons depuis longtemps, est le même que celui proposé par l'Association chasse et pêche, c'est-à-dire un pont.

875 Puis l'année passée, nous avons fait, moi puis un membre de la communauté, nous avons fait ce chemin-là, nous l'avons fait en ski-doo pour rejoindre nos territoires plus haut, puis c'est vraiment un sentier très achalandé, puis si jamais on nous informe que par rapport à l'arrivée d'eau, ils disent qu'il y aura pas plus d'eau l'hiver, puis au niveau de la glace, c'est ça notre préoccupation.

880 Ça fait que c'est ce que, moi, c'est ce que nous on dit, que peut-être que la proposition faite par l'association, ça peut être la même chose pour nous autres aussi, pour justement répondre. On n'est pas sûr si le changement va se faire au niveau de la glace, puis à certains endroits ça va être profond, à certains endroits ça va être moins profond, mais où ce que nous traversions avant, est-ce que ça va être bon? C'est ça toute la question dans laquelle on discute justement avec le comité.

885

PAR M. ANDRAS MAK:

Je pourrais peut-être ajouter quelque chose!

890 Ce qu'il vient de mentionner s'ajoute aussi à une préoccupation qu'on a identifiée tout à l'heure, c'est-à-dire les activités printanières en aval de RO-1. Il y a toute cette période entre, quand ça commence à dégeler, les gens continuent, ils sont toujours en circulation en motoneige

895 dans cette région-là pour les activités de piégeage et autres, puis la période de la fonte des glaces où là, on commence à utiliser l'embarcation à l'intérieur de la même zone.

Donc il y a la circulation en motoneige mais aussi la circulation en motorisé, en chaloupe puis dans le secteur, puis comment la rivière finalement va réagir, les crues printanières avec la présence des barrages, bon.

900 Alors il y a la circulation de motoneiges, mais aussi s'ajoute particulièrement dans ce tronçon-là la circulation au printemps alors que les eaux sont très hautes, en embarcation.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

905 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors très bien, nous vous remercions pour votre présentation.

910 **PAR M. VINCENT NAPISH (PAR TRADUCTEUR):**

Je vous remercie moi aussi.

915

RITA MESTOKOSHO ET DAVID BASILE

PAR LE PRÉSIDENT:

920 Alors maintenant, j'inviterais madame Rita Mestokosho. Bonjour madame. À vous la parole.

PAR M. DAVID BASILE:

925 Bonjour. Je me présente, David Basile de la communauté de Mingan Ekuanitshit. Moi, je vais lire le mémoire qu'on a fait pour protéger la rivière Romaine.

930 Je m'avance aujourd'hui pour ceux et celles qui s'opposent ouvertement à ce projet que l'on nomme le Projet complexe hydroélectrique de la Romaine.

935 Complexe est en effet la situation, et la population d'Ekuanitshit reste encore mal informée de ses répercussions. Qui a la possibilité au sein de la population de lire mille cinq cents (1500) pages de l'étude d'impact que nous devons aujourd'hui commenter? Et ce ne sont pas les réunions d'information qui ont pu nous aider à mieux comprendre les enjeux du projet.

Car chaque intervention d'Hydro-Québec donnait des réponses avant même que soient posées les questions. Quelle était donc la place de la concertation? Est-ce que vous avez pu croire que cela ne nous intéressait pas?

940 Non, nous ne nous sommes pas sentis écoutés ni véritablement consultés. Et les aînés qui étaient présents à chaque réunion et en notre nom à tous peuvent en témoigner.

945 Alors aujourd'hui, je vais prendre la parole pour exprimer nos grandes inquiétudes. Je suis fier d'être Innu. Je suis encore plus honoré de savoir que mes ancêtres ont frôlé cette terre qui entoure la rivière Romaine et de savoir qu'au moment où je parle, il y a encore des Innus qui occupent cette terre et qui boivent de cette eau. Je pense aussi à toutes les plantes médicinales qui poussent aux abords de la rivière et à tous les animaux qui parcourent et qui habitent cette terre.

950 Le nomadisme de mon peuple a fait de nous des gardiens. Aujourd'hui, en partie sédentaire, nous éprouvons toujours un profond attachement à cette rivière, non par simple nostalgie, mais parce que nous vivons encore sur ce territoire. Et comme l'ont appelé les anciens du rassemblement des aînés qui s'est tenu à Ekuanitshit au site Mamuitun, rassemblement au mois d'août 2007, ce projet va détruire et noyer toutes leurs connaissances et leur savoir, en plus de profaner les sépultures de tous ceux et celles qui sont partis pour l'autre monde.

960 Nos grands-pères et nos grands-mères qui avaient une âme profonde comme la rivière, les anciens d'aujourd'hui ont déjà repéré des changements causés par l'exploitation de la terre. Ils ont dit que la couleur des rivières change, que l'eau est plus brunâtre. Alors ils sont inquiets pour demain et pour le futur de leurs petits-enfants et leurs arrière-petits-enfants.

965 La première chose précieuse que va noyer les barrages, c'est notre culture, et notre culture est encore vivante. Pourquoi avant 1999, dans le cadre d'une étude, la communauté d'Ekuanitshit a fait l'évaluation de la disponibilité des plantes médicinales de notre milieu, nous avons fait l'inventaire de plusieurs centaines de plantes. En 2000, la communauté d'Ekuanitshit a mis en place une pharmacie innue qui est disponible pour toute la population d'Ekuanitshit.

970 Ce projet réalisé vise une démarche qui cadre dans le concept du développement durable et d'une gestion intégrée des ressources et du territoire.

975 Il est essentiel pour nous de transmettre ce savoir à la jeune génération. Aujourd'hui, en 2008, le territoire de cueillette des femmes devient de plus en plus petit, devient de plus en plus pollué et devient de plus en plus en danger par toutes les formes de pollution que sont les dépotoirs, les mines, la déforestation et maintenant, les barrages hydroélectriques.

Nous avons aussi réalisé un sondage auprès de la population en septembre 2005 concernant l'alimentation traditionnelle, et cela nous a démontré que les Innus d'Ekuanitshit se

980 nourrissent régulièrement de caribou, d'outarde, de castor, de perdrix, de lièvre, de saumon, de truite, de caplan et de morue, etc.

L'étude d'impact, même si elle dit pas tout, avoue que ce gibier va fuir, et c'est l'Innu Aitun qui finira par disparaître à leur suite.

985 Une grande partie de notre histoire, de notre culture sera inondée et perdue à jamais lors de la rétention des eaux pour les quatre (4) réservoirs. Cette perte n'est pas chiffrable et causera une profonde blessure.

990 Nous, les Innus d'Ekuanitshit entretenons une relation spéciale avec la terre et ses ressources et une relation encore plus particulière avec la rivière Romaine. Par cette relation, nous favorisons la continuité des cycles naturels de chaque espèce animale, et notre mode de vie traditionnelle savait respecter l'écosystème de la forêt.

995 Les études menées n'ont pas pris compte de la complicité historique des Innus d'Ekuanitshit et du territoire concerné par le projet.

Ce ne sont pas les Innus de Nutashkuan, de Unamen Shipu, de Pakua Shipu qui ont payagé et portagé sur la rivière Romaine depuis des millénaires.

1000 Nous, les Innus d'Ekuanitshit, anciens, enfants, jeunes, hommes, femmes, nous reconnaissons notre relation intime avec la terre de nos ancêtres. Nous avons le devoir de protéger la forêt et cette rivière, la belle rivière Romaine. Il ne faut pas nous voir comme de simples éléments du grand public, et nous ne sommes pas de simples intervenants parmi tant d'autres.

1005 Nous sommes des gardiens et nous sommes chez nous, car jusqu'à ce jour, nous n'avons jamais signé d'entente de principe à caractère global ou de traité avec les autorités coloniales françaises ou anglaises puis québécoises ou canadiennes, indiquant une rétrocession de nos terres.

1010 Cette terre, nous ne l'avons jamais cédée. Et nous avons continué à la préserver afin qu'à son tour, elle puisse nourrir et soigner les êtres qui y vivent.

1015 En revanche, conscients de notre rôle de gardiens de la plus grande forêt du monde nécessaire à l'équilibre des climats et des écosystèmes, soucieux de préserver notre culture et notre autonomie, nous avons demandé depuis longtemps au gouvernement de respecter l'engagement constitutionnel de reconnaître nos droits ancestraux et notre titre d'aborigène sur cette terre.

1020 Aujourd'hui, par l'entremise d'Hydro-Québec, les gouvernements tentent d'une part d'exploiter notre territoire de façon agressive pour l'environnement et, d'autre part, de nous pousser à renoncer à nos droits en échange d'argent et d'une illusion de cogestion.

1025 En ce qui concerne les engagements d'Hydro-Québec de minimiser les impacts des barrages sur l'environnement, nous ne pouvons croire en leur fiabilité, car aucune étude officielle totalement indépendante a été faite.

1030 Heureusement, les associations non gouvernementales comme la Fondation Rivières ont étudié l'étude d'impact et elles ont révélé que de nombreuses questions restaient sans réponse, en particulier concernant la fuite du gibier et les répercussions sur l'écosystème de la forêt et des îles Mingan.

1035 Elles ont montré que les échantillonnages choisis manquaient souvent d'impartialité et orientaient les résultats. Comme par hasard, le gouvernement vient de leur retirer toutes subventions.

1040 Cet été aussi, l'association Alliance Environnement a envoyé des scientifiques sur la rivière pour faire eux-mêmes des analyses. Il n'est pas raisonnable de s'engager dans un tel projet sans qu'on ait des résultats, le résultat.

1045 Hydro-Québec a tout intérêt à contrôler l'étude d'impact et cherchera toujours à minimiser les risques. Cela s'appelle un conflit d'intérêts où le promoteur est juge et partie.

1050 Comment contrôler ce qui arrivera ensuite sur notre terre si nous renonçons à nos droits? Après les barrages hydroélectriques sur la Romaine, toutes les autres rivières finiront par être harnachées, des mines vont s'ouvrir, des routes vont sillonner la forêt, et ce territoire comme l'Amazonie va être petit à petit bouleversé au profit d'un mode de vie énergivore qui ne respecte pas l'équilibre du monde et qui aujourd'hui, par le dérèglement climatique et la crise des ressources énergétiques, a montré ses limites.

1055 Nous ne croyons pas que ce projet va améliorer nos vies en tant qu'Innus, car le cadre et le système de valeur établis par des non-Autochtones ne permet pas de déterminer correctement les vraies répercussions culturelles, sociales et économiques directes ou indirectes sur notre communauté.

1060 Que ferons-nous de cet argent si nous n'avons plus de territoire sur lequel nous pourrions développer notre économie et notre culture propre?

1065 Que ferons-nous de toutes les redevances reçues en échange de cette exploitation, si notre territoire se résume à notre réserve où nous sommes déjà si serrés, dépendants et en souffrance? L'alcool, la drogue, la violence dans notre réserve expriment un malaise profond.

Est-ce que l'argent pourra résoudre ces problèmes s'il ne peut être utilisé pour retrouver notre indépendance économique et reconquérir notre dignité?

1065

Quelles activités porteuses d'emplois pourrons-nous développer si nous n'avons plus de lieu pour les mener?

1070

Nous voulons reprendre en main notre destin. Nous voulons une autonomie reconnue et respectée, complète, consentie et sérieuse, mais il n'y a pas de souveraineté ni de développement sans assise territoriale. Il nous fait donc avant de signer toute entente commerciale obtenir la reconnaissance de notre titre d'aborigène qui signe notre titre de propriété sur ce territoire.

1075

Ainsi, nous pourrons mieux contrôler l'utilisation de la forêt et mieux contrôler nos destinées. Cette négociation n'est pas juste, car le gouvernement, par l'entremise d'Hydro-Québec, ne respecte pas notre relation particulière et unique avec la terre, telle que nos ancêtres la vivaient.

1080

Telle que la Constitution canadienne l'a reconnue et telle que la Déclaration des droits des peuples autochtones des Nations Unies l'a proclamé.

1085

Nous prenons un risque considérable pour le peuple innu, et pour la forêt, à renoncer à notre principale revendication depuis le début des négociations territoriales: obtenir la reconnaissance de notre titre aborigène sur tout le territoire ancestral, tel que défini dans la proposition déposée en 2004.

Merci.

1090

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci pour votre présentation.

Ça va, nous n'avons pas de questions, je vous remercie beaucoup.

1095

Nous allons faire, il est maintenant quinze heures dix (15 h 10), nous allons faire une pause de dix (10) minutes. Alors nous allons reprendre entre quinze heures et vingt-cinq (15 h 25) et quinze heures trente (15 h 30).

1100

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1105

**REPRISE DE LA SÉANCE
PROJET D'INTERVENTION PETAKUTAU
REGROUPEMENT MAMIT INNUAT INC.**

PAR LE PRÉSIDENT:

1110

Alors je vais maintenant inviter nos prochains présentateurs pour les témoignages et présentations de mémoire, mesdames Sylvie Basile et Jeannine Bellefleur du projet d'intervention Petakutau Regroupement Mamit Innuat inc.

1115

Mesdames bonjour et à vous la parole. Alors si vous voulez vous présenter lorsque vous allez prendre la parole aux fins de la transcription.

PAR Mme SYLVIE BASILE (PAR TRADUCTEUR):

1120

Donc notre mémoire est présenté, il y a Jeannine Bellefleur qui travaille aux services sociaux de Mamit aussi qui va être là avec moi pour faire notre présentation.

PAR Mme SYLVIE BASILE:

1125

Projet pilote des services de premières lignes des services sociaux de Mingan. Je suis Sylvie Basile, je suis la directrice générale du conseil tribal le Regroupement de Mamit Innuat.

Je suis accompagnée de madame Jeannine Bellefleur, la directrice des services sociaux de Mamit Innuat.

1130

PAR Mme JEANNINE BELLEFLEUR (PAR TRADUCTEUR):

Je vous souhaite la bienvenue aussi.

1135

PAR Mme SYLVIE BASILE:

C'est le mémoire que nous avons soumis au BAPE jeudi passé, alors je vais faire la lecture.

1140

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, début, "Qui nous sommes.")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, "... de développement social.")

1145

Quand on parle de développement social ici, il est question d'aide sociale et de mesures d'employabilité.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 2^e ligne, "... de finances et d'administration...")

1150 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, troisième ligne, "... les services en eaux...")**

En eaux usées et potables au niveau de vingt-huit (28) communautés, les services aux patients, ça inclut le transport local et les services d'hébergement, ainsi que les services sociaux.

1155 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, troisième paragraphe, "Ainsi...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, deuxième paragraphe, deuxième ligne, "... par ce projet...")

1160 Avec les Algonquins du lac Simon, Grand lac Victoria Kitcisakik et Mashteuiatsh-Pointe Bleue.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, troisième paragraphe, "Les objectifs visés...")

1165 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, 2^e ligne, "... les cas sociaux qui en découlent?")**

Car ce que nous avons vu, leurs stratégies sont plus axées vers la qualité de vie dans les chantiers.

1170 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, dernier paragraphe, deuxième ligne, "Est-ce nous...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin, "... des problèmes sociaux.")

1175 Compte tenu de nos ressources limitées.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, "Nos demandes.")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin)

1180 J'ai terminé monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1185 Merci mesdames. Pour ce qui est de vos propositions, bien entendu la Commission va les examiner, voir qu'est-ce qu'elle peut recommander, qu'est-ce qu'elle peut faire.

Il y a un point que j'aimerais aborder. Il a été question de l'entente de principe tout à l'heure intervenue entre votre communauté et Hydro-Québec, il y avait un point qui s'appelle les impacts sociaux et économiques incluant les emplois et les occasions d'affaires bien entendu.

1190 On ne connaît pas ce que contient exactement l'ensemble de ce point-là qui sont les impacts sociaux et économiques sur la communauté.

Nonobstant cela néanmoins, la Commission est effectivement préoccupée, elle va examiner le contenu des mémoires en relation avec ces aspects-là bien entendu.

1195 Alors vous pouvez être assurées qu'on va le regarder très attentivement, et on va voir si on peut faire des suggestions ou des recommandations intelligentes.

On va essayer vraiment, on estime nous aussi que c'est important, cet aspect-là.

1200

Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1205 Dans vos demandes, vous parlez entre autres, bon, que des structures d'hébergement soient développées pour encadrer les enfants.

J'aimerais vous entendre un peu plus sur le mode de fonctionnement ou le type de structures que pourraient être des hébergements qui encadrent des enfants ou qui sont plus axés sur la famille.

1210

PAR Mme JEANNINE BELLEFLEUR:

1215 OK, parce que je pense que vous avez lu au début, parce que Mingan, la communauté d'Ekuanitshit détient le plus haut taux de placement au Québec.

Quand on parle des placements d'enfants, on parle des centres de réadaptation dans les centres jeunesse, le plus proche est à Sept-Îles ou Baie-Comeau.

1220 Nous, on parle d'un problème actuel, sauf qu'on vient d'implanter des services, ils sont en fonctionnement, on peut pas dire qu'on a déjà des résultats encore, mais sauf à long terme, on n'a même pas de centre...

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1225

D'hébergement pour les enfants, c'est ça que vous demandez?

PAR Mme JEANNINE BELLEFLEUR:

1230 Oui, c'est des placements d'enfants.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

C'est l'hébergement pour les enfants qui sont démunis entre autres.

1235

PAR Mme JEANNINE BELLEFLEUR:

Oui, parce que Mingan détient pas, déjà ils sont en pénurie de logements au niveau des infrastructures, il y a rien pour Ekuanitshit, encore moins pour les autres communautés.

1240

C'est pour ça qu'on parle d'infrastructures.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

Merci.

1245

PAR LE PRÉSIDENT:

J'aurais une question. En fait, pour faire une précision, vous avez mentionné un peu plus tôt dans votre mémoire, au sujet, la référence exacte, c'est en page 4, où vous parlez de mettre en place immédiatement des filets de sécurité requis et les mesures de suivi adéquates.

1250

Est-ce que ce sont les mêmes points que vous avez abordés à la conclusion de votre mémoire ou si ce sont des choses différentes, lorsque vous faites allusion aux filets de sécurité?

1255

PAR Mme JEANNINE BELLEFLEUR:

À quel paragraphe?

1260

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est à la page 4, au milieu de la page 4:

"Si nous démarrons avec des problèmes majeurs, que nous soutenons un développement intensif sans prise en compte de ces problèmes et que nous ne mettons pas en place immédiatement les filets de sécurité requis..."

1265

Est-ce que ce sont les mesures que vous proposez en conclusion, les fameux filets de sécurité?

1270

PAR Mme JEANNINE BELLEFLEUR:

1275 Oui, c'est à peu près les mêmes, parce qu'actuellement, je pense qu'avec l'historique qu'on fait, c'est un projet pilote qu'on a actuellement. Parce qu'on parle beaucoup, je pense, aussi du sous-financement de nos services sociaux actuels.

1280 Puis avec le démarrage du projet, si ça devenait à se réaliser, je sais pas si c'est Hydro ou la Commission des audiences publiques, à se poser cette question-là, à préparer, parce qu'il y a rien qui nous garantit qu'on a du financement.

Parce qu'actuellement, je pense qu'on n'aurait pas besoin de vous dire que le sous-financement des services sociaux est financé per capita et non selon les besoins des problématiques des communautés.

1285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1290 La Commission va se pencher là-dessus. Disons qu'il y a une distinction à faire entre, on pourrait dire compenser ou atténuer des impacts environnementaux, sociaux qui découlent du projet, et aussi, bon, des opportunités qui peuvent se présenter avec le projet. Alors avec ces deux (2) aspects.

1295 Alors tout ce qui pourrait être un effet négatif du projet doit être considéré par la Commission selon un certain angle; maintenant, il peut y avoir des opportunités, et ça, c'est une autre question, c'est un autre angle.

Alors la Commission, elle, va regarder ces aspects-là et peut faire à ce moment-là des recommandations aux décideurs. La Commission peut également proposer des choses directement à Hydro-Québec bien entendu.

1300 On a différentes façons de faire, ça dépend comment on veut l'adresser. Si on veut que tel point fasse partie de l'autorisation, on va le mettre en recommandation ou en avis très clair; dans d'autres cas, ça peut être des vœux. On peut même proposer des choses à une communauté également, bien humblement. L'idée, c'est de proposer des suggestions au meilleur de notre compréhension et de notre connaissance.

1305 Ça fait qu'il y a différentes modalités que la Commission peut intervenir selon différentes modalités. C'est ça que je voulais préciser.

PAR Mme SYLVIE BASILE:

1310 Moi, je voudrais quelque chose de plus. Les discussions que nous avons eues avec le représentant du comité conjoint, nous avons aussi parlé des attentes que les gens de la communauté peuvent avoir.

1315 On parle beaucoup d'opportunités, de développement d'emploi, mais on se posait aussi la question, si ces gens-là ne rencontrent pas les standards de qualification et tout ça, c'est de créer des attentes; mais si ces gens-là rencontrent des échecs aussi, s'ils peuvent pas se qualifier, s'ils peuvent pas s'intégrer de façon professionnelle, ça peut avoir des conséquences négatives pour ces gens-là aussi.

1320 C'est tous des aspects qu'il faut prendre en considération. C'est des attentes créées qui peuvent peut-être d'un autre côté créer de la désillusion, si ces gens-là rencontrent des échecs sur le plan professionnel. C'est ça aussi qu'il faut prendre en considération, je pense.

1325 Et ces gens-là, s'ils ne réussissent pas à ces standards, à répondre à ces standards de qualification, bien, ils vont rester ici. Ça aura pas d'impacts positifs comme tels, parce qu'on ne regarde que la construction, l'exploitation de la rivière Romaine, mais il faut regarder la situation actuelle de la communauté.

PAR LE PRÉSIDENT:

1330 Vous avez tout à fait raison.

PAR Mme SYLVIE BASILE:

1335 La situation sociale et économique, académique de la communauté.

PAR LE PRÉSIDENT:

1340 Vous avez raison. Effectivement, ça veut dire, c'est une chose, inciter un jeune à acquérir une formation professionnelle, mais il faut également le suivre et le motiver, le soutenir, vous avez tout à fait raison sur cet aspect-là.

PAR Mme SYLVIE BASILE:

1345 C'est pas seulement les jeunes, on parle des parents ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

1350 Et les parents. C'était très clair dans votre mémoire également, enfants-parents, la relation aussi.

Alors c'est des aspects très importants, j'en conviens.

Alors je vous remercie.

1355

PAR Mme SYLVIE BASILE:

Je vous remercie.

1360

SOCIÉTÉ DE GESTION EKUANITSHINNUAT INC.

PAR LE PRÉSIDENT:

1365

Nous allons maintenant inviter les représentants de la Corporation de développement économique inc., monsieur Ghyslain Piétacho et Yves Bernier.

1370

Bonjour messieurs. C'est parce que sur le mémoire, j'avais pas le même nom, on m'avait indiqué le mémoire ici, mais j'avais pas le même nom, alors j'ai pas pris de chance, j'ai conservé le titre qu'on m'avait donné ici sur l'horaire des mémoires.

1375

J'ai un mémoire, c'est vous qui l'avez remis, c'est Société de gestion Ekuanitshinnuat inc., c'est également votre mémoire, c'est ça!

Alors à vous la parole.

1380

C'est important, je l'oublie, de se présenter, lorsque vous êtes deux (2) personnes. Alors j'avais monsieur Ghyslain Piétacho et Yves Bernier. Alors notre sténotypiste est très à cheval pour pouvoir bien correctement identifier dans les transcriptions qui parle et à quel moment.

Alors si vous voulez vous identifier.

PAR M. GHYSLAIN PIÉTACHO:

1385

Ghyslain Piétacho, je suis directeur de la Corporation de développement économique.

PAR M. YVES BERNIER:

1390

Yves Bernier, directeur de la Corporation Ekuanitshinnuat.

PAR M. GHYSLAIN PIÉTACHO:

1395

Nous autres, on va présenter ce qu'est la mission de la Corporation de développement économique versus la Société de gestion Ekuanitshinnuat.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, premier paragraphe, "Monsieur le Président...")

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin du mémoire)

1400

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1405

Messieurs, je vous remercie pour votre présentation.

1410

Tout d'abord, je vais faire une petite intervention qui ressemble un peu à celle que j'ai faite dans le mémoire précédent. C'est concernant, encore une fois, on voit qu'il y a une entente de principe qui est intervenue entre votre communauté et Hydro-Québec, il y a encore la mention: les impacts sociaux et économiques du projet, qu'on dit entre parenthèses incluant les emplois et les occasions d'affaires.

1415

Étant donné que l'entente est confidentielle, c'est difficile pour nous d'apprécier qu'est-ce qui est prévu, envisagé à ce stade-ci dans l'entente de principe qui, normalement, bon, tout dépendamment de l'acceptation de l'entente par la communauté, devrait déboucher par une entente plus détaillée, qui pourrait probablement contenir certaines modalités.

1420

Par exemple, vous avez terminé votre mémoire par une préoccupation sur la capacité d'intégration de la communauté pour les forces économiques, donc j'imagine que l'entente pourrait contenir des mécanismes de support et de soutien aux entreprises, et aussi à la communauté.

1425

Pour l'instant, on n'est pas capable d'en juger, mais on va essayer de tenir compte de vos préoccupations en fonction de ça, pour faire des suggestions.

1430

On peut essayer aussi nous-mêmes de tenter d'être innovateurs. On va essayer aussi modestement si on est capables d'apporter une contribution.

Par contre, si vous avez des suggestions particulières à faire, à ce stade-ci, est-ce que vous avez des éléments en tête lorsque vous parlez de solutions novatrices?

PAR M. YVES BERNIER:

1435

Oui, actuellement, c'est certain qu'on a un accord de principe qui a été signé, mais ceci n'est pas nécessairement l'aboutissant. Tout ce qui est à l'intérieur de l'accord de principe – étant donné que l'accord de principe peut avoir entre dix (10) et douze (12) pages, puis une entente finale va se retrouver avec une affaire de cent dix-cent vingt (110-120) pages – donc il y a encore beaucoup de travail de peaufinage puis de développement de chacun des éléments qu'on retrouve dans l'accord de principe.

1440

1445 Mais à ce stade-ci où le BAPE fait sa présentation ou en tout cas, nous permet de faire les présentations, en n'ayant pas non plus une entente finale, à ce moment-ci, bien, on ne peut qu'au moins identifier nos préoccupations, parce qu'on n'est pas certain que dans l'entente finale, on va pouvoir trouver toutes les dispositions dans lesquelles on voudrait bien qu'elles soient présentes.

1450 Parce que le promoteur a ses capacités également, mais la présentation aujourd'hui puis les préoccupations qu'on apporte, et pour permettre également de souligner ceci à la Commission, et de voir, il y a sûrement des choses qui peuvent être aussi de votre côté dans éventuellement s'il y a une recommandation favorable au projet par la Commission, il y a un certificat d'autorisation, et il peut y avoir des conditions et des dispositions.

1455 Ça fait qu'on vise également à ce niveau-là, on essaie de voir à maximiser l'ensemble des éléments qui peuvent nous aider au sein de la communauté sur toutes les tribunes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1460 Je pense que vous avez compris la stratégie. C'est important aussi, bon, nous avons des représentants d'Hydro-Québec qui sont ici actuellement, donc qui peuvent prendre à ce stade-ci note de vos demandes.

Il faut comprendre aussi, lorsque j'ai mentionné, la Commission, normalement, a un mandat de quatre (4) mois; c'est-à-dire qu'elle remet son rapport à la fin du mois de février.

1465 En plus de ça, il y a un délai pour rendre le rapport public qui peut aller jusqu'à soixante (60) jours. Alors dans ce cas-ci, c'est la prérogative de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de décider du délai que le rapport est rendu public. Le délai maximal est soixante (60) jours.

1470 C'est évident que ceci nous met à la fin du mois d'avril, bon, il a pu s'écouler des choses, des négociations ont pu avancer, et le rapport pourrait éventuellement être un peu tardif. Tout ça, nous ne le contrôlons pas, mais soyez assurés qu'on va l'examiner dans notre rapport, et en fonction de ce qu'on pourra voir, on essaiera de faire des recommandations les plus judicieuses.

1475 Mais effectivement, nous comprenons votre stratégie, en disant, on en profite maintenant pour être bien certains qu'Hydro-Québec peut entendre dès maintenant ce qu'on souhaiterait avoir.

1480 Monsieur Beaudoin.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

Vous avez mentionné que vous étiez impliqué dans la pêche commerciale, est-ce qu'on peut savoir quelles espèces?

1485

PAR M. YVES BERNIER:

Oui. Par l'entremise de notre entreprise qui s'appelle Pêcheries Shipek qui est en partenariat avec la communauté innue de Pakua Shipi, on pêche le crabe, le pétoncle.

1490

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

Et ça, est-ce que vous pêchez plus particulièrement ou moins particulièrement dans la zone, dans le chenal de Mingan comme dans la zone 16E par exemple pour le pétoncle?

1495

PAR M. YVES BERNIER:

Oui, on est ici dans les zones pour le pétoncle, c'est les trois (3) zones ici en Minganie.

1500

PAR LE COMMISSAIRE BEAUDOIN:

Donc 16E, OK. Ça va, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1505

J'aurais une autre question. C'est en lien avec ce que vous dites en page 4. Bon, vous parlez, en fait vous insistez dans ce passage-là entre autres sur la capacité des entreprises innues pour réaliser des aspects du projet, des parties du projet.

1510

Vous parlez:

"De plus, nous favoriserons l'implantation d'entreprises privées par les membres d'Ekuanitshit dans des domaines pour lesquels des opportunités de contrats de sous-traitance sont possibles et accessibles durant le projet et même après le projet."

1515

Actuellement sur la communauté, est-ce que vous avez des entrepreneurs généraux qui sont actifs actuellement?

PAR M. YVES BERNIER:

1520

Oui. Actuellement, on a une entreprise au niveau de la construction d'habitations qui s'appelle Construction Eshken qui est un promoteur privé ici dans la communauté.

PAR LE PRÉSIDENT:

1525

Donc vous en avez au moins un qui a de l'expérience à ce moment-là, qui pourrait peut-être être intéressé à tirer profit d'un projet comme celui prévu pour la Romaine?

PAR M. YVES BERNIER:

1530

Oui, et on a aussi, bien, à nos bureaux, plusieurs personnes membres de la communauté qui viennent nous voir, qui ont des idées d'entreprises, qui viennent en discuter et éventuellement possiblement se lancer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1535

Vous pourriez éventuellement les soutenir, les accompagner?

PAR M. YVES BERNIER:

1540

Oui, la Corporation de développement économique, c'est son mandat premier d'aider les entreprises, de susciter le développement économique et l'entrepreneuriat, l'esprit d'entrepreneuriat dans la communauté.

PAR LE PRÉSIDENT:

1545

Jusqu'à maintenant, est-ce que vous avez eu des contacts directs avec Hydro-Québec au sujet des retombées économiques? Avez-vous eu des discussions directement avec Hydro-Québec à ce stade-ci?

1550

PAR M. YVES BERNIER:

Bien, nous, Ghyslain et moi, on fait partie – Ghyslain est membre du conseil d'administration de la Corporation Nishipininan.

1555

Donc on fait partie de la corporation qui actuellement négocie avec le promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1560

Très bien, je vous remercie.

Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1565

Juste pour poursuivre la question des solutions novatrices!

1570 Chez Hydro-Québec, il existe la clause de sous-traitance qui favorise, en fait qui cherche à favoriser les entreprises en région pour leur projet. Est-ce que la question par exemple du fractionnement des lots, par exemple des chantiers qui seraient fractionnés en plus petits lots, de façon à ce que les entrepreneurs puissent plus, disons, soumissionner avec un cautionnement moins exigeant, est-ce que c'est des choses qui sont des éléments qui peuvent être intéressants pour vous?

1575 **PAR M. GHYSLAIN PIÉTACHO:**

Nous autres, on vise la sous-traitance, mais on vise aussi l'entrepreneur général.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1580 C'est pour ça que je parle de fractionnement de lots. Donc à ce moment-là, c'est des solutions qui peuvent vous amener à soumissionner directement et non pas comme sous-traitant.

PAR M. GHYSLAIN PIÉTACHO:

1585 Si Hydro fractionne ses lots, oui.

PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:

1590 Donc ce serait intéressant pour vous s'il y avait des lots qui seraient plus...

PAR M. GHYSLAIN PIÉTACHO:

Plus intéressant...

1595 **PAR LE COMMISSAIRE DÉRIGER:**

C'est d'être directement avec le promoteur, pas en sous-traitance?

1600 **PAR M. GHYSLAIN PIÉTACHO:**

Pas en sous-traitance. Parce que nous autres, on aimerait faire la route, chose qu'Hydro-Québec rejette du revers de la main.

Puis on aurait le cautionnement puis tout ça, toutes les licences.

1605

PAR LE PRÉSIDENT:

Hydro a un calendrier très serré sur la route, c'est ça?

1610 **PAR M. GHYSLAIN PIÉTACHO:**

C'est à cause qu'au niveau des travaux critiques qu'ils appellent, ils excluent toutes entreprises autochtones à soumissionner là-dessus. Ça, c'est dans ses pratiques depuis longtemps.

1615

PAR M. YVES BERNIER:

Juste peut-être pour renchérir sur ce que Ghyslain vient de dire!

1620

C'est que le promoteur a fait différentes présentations auprès des gens d'affaires, autant de la région Côte-Nord au complet, puis dans les tableaux présentés, les entreprises innues ne sont pas ciblées comme étant potentielles sur les travaux de cheminement critiques comme on parle.

1625

On est aussi sur le comité des retombées économiques qui a été formé au niveau de la région Côte-Nord, je comprends au niveau du fractionnement des lots que vous parlez pour les incitatifs, ils nous ont fait part à cette table-là des incitatifs au niveau de la sous-traitance régionale.

1630

Ce qu'on avait soulevé qui est peut-être, comment je pourrais dire, un handicap pour nous, c'est que plusieurs de nos entreprises vont se former au cours des prochains mois, si le projet va de l'avant, puis il y a certaines conditions pour être considérés comme étant d'entreprise régionale, dont entre autres d'être établis depuis un an puis être en activité.

1635

Ça fait qu'on risque, nous, on anticipe qu'on va avoir des nouvelles entreprises qui auront pas cette première année là lorsque les premiers lots vont venir, puis c'est des lots de construction d'intérêt pour nous, dont entre autres l'installation des campements, la route que Ghyslain parlait.

1640

Ça fait que c'est un peu un handicap au niveau des communautés innues dans les opportunités que ça peut apporter.

PAR LE PRÉSIDENT:

1645

Très bien, je vous remercie.

Alors nous vous remercions pour votre présentation. Merci messieurs.

1650

MOT DE LA FIN

1655 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors la présentation par la Corporation de développement économique était la dernière présentation prévue ici à Mingan, à Ekuanitshit.

1660 Ça nous a fait plaisir d'être ici cet après-midi avec vous.

La Commission va continuer ses travaux ce soir à Havre-Saint-Pierre, ainsi que demain en après-midi et en soirée et ainsi que jeudi.

1665 Je vous invite à venir assister bien entendu aux audiences à Havre-Saint-Pierre.

Pour l'instant aussi, je n'ai pas reçu d'indication du côté des personnes de la Commission qui sont à l'accueil, au sujet de rectifications. Alors je présume qu'il n'y a aucune inscription, donc il n'y aura pas de rectification cet après-midi.

1670 Il y a toujours une possibilité de faire des rectifications par écrit sur ce qui est dit en séance d'audience.

1675 J'ouvre une parenthèse également que la rectification ne se limite pas à ce qui est dit par les présentations ou les présentateurs de mémoire; ça peut être quelque chose que la Commission a dit, les commissaires, on a pu dire quelque chose qui était imprécis, alors il faut pas que les gens hésitent à corriger ce qu'un commissaire a pu avoir dit.

1680 L'important, c'est qu'il n'y ait pas d'information erronée qui circule. Donc il faut pas que les gens hésitent à faire des rectifications sur tout ce qui se dit en audience.

Alors je vais fermer officiellement la séance de cet après-midi maintenant, et je vous remercie encore une fois de votre attention.

1685 La séance, le respect que tout le monde a montré ici aux propos des gens qui venaient présenter des mémoires, alors ça a été un plaisir d'être ici cet après-midi.

Je vous remercie.

1690 _____

1695

SÉANCE AJOURNÉE AU 2 DÉCEMBRE 2008 À DIX-NEUF HEURES (19 H)
À HAVRE-SAINT-PIERRE

1700

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

1705

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.